

Les exigences de l'UDC concernant la problématique de l'asile ont été systématiquement rejetées ces derniers mois

Cela fait plusieurs mois que l'UDC invite le Conseil fédéral à imposer des **contrôles systématiques aux frontières** pour protéger le pays contre les immigrants clandestins.

- Le Conseil fédéral s'y est toujours opposé (la dernière fois par sa réponse à la [motion du groupe UDC](#) du 18.9.2015).
- Les bureaux du Conseil national et du Conseil des Etats ont reporté de la session d'automne à la session d'hiver un débat urgent sur ce thème.

Au mois de juin, l'UDC a demandé l'institution d'un **moratoire en matière d'asile**, donc la suspension par la voie du droit d'urgence de la loi sur l'asile pendant au moins un an afin de remettre de l'ordre dans le secteur de l'asile et de permettre à nouveau une application rigoureuse des lois en vigueur.

- Le Conseil fédéral a rejeté cette [motion du](#) groupe UDC le 2.9.2015.
- tous les autres groupes parlementaires se sont opposés à cette motion lors de la session extraordinaire du 9.9.2015.

Les propositions suivantes de l'UDC visant à durcir la révision de la loi sur l'asile ont été rejetées par les autres partis politiques en automne 2015:

- les requérants d'asile doivent être contraints de donner leurs empreintes digitales et de déposer leurs documents de voyage et d'identité.
- les communes et les cantons doivent avoir un droit de participation à la planification et à l'autorisation de nouveaux centres d'asile.
- les centres d'asile doivent être installés dans des espaces fermés avec un contrôle des sorties.
- les requérants d'asile récalcitrants doivent être installés dans des centres fermés.
- la droit d'asile prend fin quand la personne concernée n'a plus besoin de protection.
- la loi doit être complétée par une disposition supprimant la qualité de réfugié des personnes qui font des voyages d'agrément dans leur pays d'origine.
- l'aide d'urgence accordée aux personnes en séjour illégal doit être limitée dans le temps pour les presser à quitter le pays.
- l'aide d'urgence aux personnes qui ne remplissent pas leur devoir de collaboration doit être supprimée.
- les communes et les cantons doivent être déchargés plus longtemps de leur obligation de financer l'aide sociale.

En lieu et place, une révision insensée et dangereuse de la loi sur l'asile a été approuvée:

- tous les requérants d'asile bénéficient sans condition d'avocats gratuits à la charge des contribuables suisses.
- les particuliers peuvent être expropriés pour permettre la création de centres d'asile, ce qui constitue une atteinte massive aux droits fondamentaux.

Les autorités politiques toujours inactives jusqu'à ces derniers jours

La Commission des institutions politiques du Conseil national a rejeté les 5 et 6 novembre 2015 les initiatives parlementaires suivantes issues des rangs de l'UDC:

- refus par 17 voix contre 6 de l'initiative parlementaire "**L'asile ne doit pas conférer un droit de séjour en Suisse**" (15.421) du conseiller national Luzi Stamm. Le but est de modifier la Constitution fédérale afin que les requérants d'asile et réfugiés n'aient pas un droit établi à l'entrée et au séjour en Suisse. La Confédération et les cantons doivent, en collaboration avec des organisations internationales reconnues, entretenir des centres dans des zones sûres proches de la région d'origine où les requérants d'asile et réfugiés reconnus peuvent être installés pour une période prolongée.
- refus par 14 voix contre 6 et une abstention de l'initiative parlementaire du groupe UDC "**Pas de prestations de l'Etat pour des personnes séjournant illégalement en Suisse**" (15.431) selon laquelle des personnes étrangères séjournant illégalement en Suisse après l'échéance de leur autorisation de séjour n'ont pas droit à l'aide d'urgence.